C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3905-2014

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSE TARIFAIRE 2015-2016
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

Intervenantes

LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

RAPPORT SUR LE BUDGET 2015

Jacques Fontaine

Préparé pour:
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 6 novembre 2014

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION NO. 3-1 :

Nous invitons la Régie de l'énergie à prendre acte du fait que, de 2007 à 2014, la croissance des ventes d'Hydro-Québec Distribution a été plus que compensée par son PGEÉ (le PGEÉ a couvert 113 % de la croissance des ventes), ce qui a permis de réduire la consommation de 6 869 GWh sur cette période, soit l'équivalent d'une centrale électrique de 980 MW fonctionnant à un facteur d'utilisation de 80 %.

Nous faisons aussi remarquer qu'en 2015, le PGEÉ du Distributeur prévoit combler 37 % (soit 546/(546+932)) de la croissance anticipée, ce qui est supérieur à l'objectif de 33 % que le distributeur avait formulé dans le dossier R-3864-2013 de son plan d'approvisionnement 2014-2023. [1] Cela reste toutefois faible par rapport à la performance du PGEÉ de 2007 à 2014 qui avait globalement couvert 113% de la croissance des ventes du Distributeur, mais peut au moins en partie s'expliquer du fait que le PGEÉ d'Hydro-Québec Distribution est parvenu à maturité.

[1] **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0005, HQD-1, Document 1, page 17, lignes 1 à 7.

TABLE DES MATIÈRES

1 - LE MANDAT 1

2 - L'IMPACT DU PGEÉ SUR LA CROISSANCE DE LA DEMANDE 3

3 - CONCLUSION ET RECOMMANDATION 7

1

LE MANDAT

L'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques)* ont requis nos services aux fins de préparer un rapport relatif au budget 2015 du *Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)* d'Hydro-Québec Distribution (ci-après *"le Distributeur"*) dans le cadre de sa cause tarifaire 2015-2016 (dossier R-3905-2014 de la Régie de l'énergie).

Le présent rapport est le fruit de notre étude et est remis à nos clientes afin de pouvoir être déposé en preuve par elles dans ce dossier.

2

L'IMPACT DU PGEÉ SUR LA CROISSANCE DE LA DEMANDE

Au dossier R-3864-2013, le Distributeur faisait part à la Régie de l'énergie de sa volonté que les gains énergétiques de son PGEÉ puissent désormais compenser un tiers de la croissance de la demande :

> *À compter de l'année 2016, et ce, afin de tenir compte de l'état évolutif du contexte de l'équilibre offre-demande, le Distributeur propose* ***de combler le tiers de la croissance des vente****s par des interventions en économie d'énergie. Sur la base de la prévision des ventes actuelle, cela représente des économies annuelles implantées variant de 0,6 TWh à 1,0 TWh sur l'horizon du Plan.* [2]

Nous effectuons donc ci-après un parallèle entre les résultats du PGEÉ et l'évolution des ventes normalisées du Distributeur. Puis nous vérifierons si le PGEÉ pour l'année 2015 couvre bien le tiers de la croissance prévue.

[2] **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0005, HQD-1, Document 1, page 17, lignes 1 à 7. Nos caractères gras.

Tableau 2.1
Part de la croissance des ventes du distributeur couverte par le PGEÉ

	Ventes normalisées (TWh) [3]	Croissance des ventes normalisées (GWh)	PGEÉ (GWh) [4]	% du PGEÉ par rapport à la croissance
2001	154,0			
2002	158,3	4 300		
2003	165,1	6 800	1	
2004	164,6	-500	236	-47,2%
2005	168,8	4 200	427	10,2%
2006	170,2	1 400	714	51,0%
2007	**172,2**	**2 000**	**828**	**41,4%**
2008	170,7	-1 500	985	-65,7%
2009	165,7	-5 000	895	-17,9%
2010	170,6	4 900	995	20,3%
2011	170,7	100	1 013	1 013,0%
2012	170,8	100	1 040	1 040,0%
2013	171,5	663	618	93,2%
2014 Prévu	171,4	-54	495	-916,7%
Cumul 2007-2014 Prévu	**-0,8**	**-791**	**6 869**	**-11,5%**
2015 Prévu	**172,3**	**932**	**546**	**58,6%**

Le tableau qui précède nous montre que les résultats du PGEÉ ont été beaucoup plus stables que la croissance annuelle des ventes normalisées. Nous pouvons aussi constater que, de 2007 à 2014, la croissance des ventes d'Hydro-Québec Distribution a été plus que compensée par son PGEÉ (le PGEÉ a couvert 113 % de la croissance des ventes), ce qui a permis de réduire la consommation de 6 869 GWh sur cette période, soit l'équivalent d'une centrale électrique de 980 MW fonctionnant à un facteur d'utilisation de 80 %.

[3] **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0007, HQD-1, Document 2, Annexe 2D, Tableau 2D-4, page 55; Dossier R-3905-2014, Pièce B-0015, HQD-4, Document 2, Tableau A-2, page 18.

[4] **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3905-2014, Pièce B-0038, HQD-10, Document 1, Annexe A, Tableau A-3, page 27.

Nous sommes aussi en mesure de constater que pour l'année 2015, le PGEÉ prévoit combler quelque 37 % (soit 546/(546+932)) de la croissance anticipée, ce qui est supérieur à l'objectif de 33 % que le distributeur avait formulé dans le dossier R-3864-2013 de son plan d'approvisionnement 2014-2023. [5] Cela reste toutefois faible par rapport à la performance du PGEÉ de 2007 à 2014 qui avait globalement couvert 113% de la croissance des ventes du Distributeur, mais peut au moins en partie s'expliquer du fait que le PGEÉ d'Hydro-Québec Distribution est parvenu à maturité.

[5] **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0005, HQD-1, Document 1, page 17, lignes 1 à 7.

3

CONCLUSION ET RECOMMANDATION

RECOMMANDATION NO. 3-1 :

Nous invitons la Régie de l'énergie à prendre acte du fait que, de 2007 à 2014, la croissance des ventes d'Hydro-Québec Distribution a été plus que compensée par son PGEÉ (le PGEÉ a couvert 113 % de la croissance des ventes), ce qui a permis de réduire la consommation de 6 869 GWh sur cette période, soit l'équivalent d'une centrale électrique de 980 MW fonctionnant à un facteur d'utilisation de 80 %.

Nous faisons aussi remarquer qu'en 2015, le PGEÉ du Distributeur prévoit combler 37 % (soit 546/(546+932)) de la croissance anticipée, ce qui est supérieur à l'objectif de 33 % que le distributeur avait formulé dans le dossier R-3864-2013 de son plan d'approvisionnement 2014-2023. [6] Cela reste toutefois faible par rapport à la performance du PGEÉ de 2007 à 2014 qui avait globalement couvert 113% de la croissance des ventes du Distributeur, mais peut au moins en partie s'expliquer du fait que le PGEÉ d'Hydro-Québec Distribution est parvenu à maturité.

---

[6] **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0005, HQD-1, Document 1, page 17, lignes 1 à 7.